

## **PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **Commune de GUEMENE-PENFAO**

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/082 en date du 8 mars 2019 une enquête publique est ouverte à la mairie de Guémené-Penfao, pendant une période de 33 jours, du 1er avril 2019 8h30 au 3 mai 2019 16h30 inclus, portant sur la demande présentée par la Société PIGEON CARRIERES en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives à ciel ouvert et de remblayer une fosse d'excavation sur le territoire de la commune de Guémené-Penfao, au lieu-dit « Le Tahun ».

M. Jean-Marc GUILLON DE PRINCE, inspecteur de l'administration du développement durable au conseil général de l'environnement, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guémené-Penfao (maison des permanences 20, rue de l'Hôtel-de-Ville), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- <b>Lundi 1er avril 2019</b>	<b>de 9h à 12h</b>
- <b>Mercredi 10 avril 2019</b>	<b>de 14h à 17h</b>
- <b>Jeudi 18 avril 2019</b>	<b>de 14h à 17h</b>
- <b>Samedi 27 avril 2019</b>	<b>de 9h à 12h</b>
- <b>Vendredi 3 mai 2019</b>	<b>de 13h30 à 16h30</b>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique et sur un poste informatique en mairie de Guémené-Penfao aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique: [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Guémené-Penfao. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Guémené-Penfao (Rue de l'Hôtel-de-Ville, CS 60014, 44 290 GUEMENE-PENFAO) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [eppigeonguemene@gmail.com](mailto:eppigeonguemene@gmail.com). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Les observations seront mises à la disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Guémené-Penfao pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la Société PIGEON CARRIERES domiciliée La Guérinière, BP 37095, 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.